



Ordre des  
**AGRONOMES**  
du Québec

LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

---

# **PRIX AGRONOME ENGAGÉ DANS SA COMMUNAUTÉ**

**Renseignements et formulaire de mise en candidature**

## OBJECTIF

---

Le **Prix agronome engagé dans sa communauté** rend hommage à un agronome qui a réalisé un projet ou mené des activités qui ont contribué de façon significative au mieux-être de la collectivité, autant locale que nationale ou internationale. Il se distingue par ses qualités de visionnaire et par son leadership.

## COMMENT PARTICIPER

---

1. Toute candidature doit être présentée à l'aide du formulaire électronique de mise en candidature inclus dans ce document.
2. Aucun agronome ne peut soumettre sa propre candidature à un prix décerné par l'Ordre.
3. Chaque année, la candidature d'une personne ne peut être soumise à plus d'un prix décerné par l'Ordre
4. Le dossier de candidature doit être transmis à l'Ordre **au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque année** à l'adresse courriel suivante : [agronome@oaq.qc.ca](mailto:agronome@oaq.qc.ca).

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

---

*Note : L'agronome ne doit pas avoir été, dans les cinq (5) années précédant sa mise en candidature, condamné par un conseil de discipline ou vu sa pratique limitée par le conseil d'administration à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle.*

- 1. Implication au sein de la collectivité au cours de la carrière. (100 points)**
  - 1.1. Les réalisations du candidat à travers différentes activités (leadership, influence, visibilité, innovation, gestion du changement, etc.). (50 points)
  - 1.2. Le rayonnement de la contribution du candidat à différentes instances extraprofessionnelles. (50 points)

Note : Le candidat doit obtenir au moins 35 points (70 %) dans les sections 1.1. et 1.2.

## PROCESSUS DE SÉLECTION

---

1. Toute personne ou organisme peut soumettre des dossiers de candidatures au Prix agronome engagé dans sa communauté.
2. Le comité de sélection est composé de cinq membres, nommés par le conseil d'administration.
3. Le quorum du comité de sélection est fixé à trois membres. Chaque candidature est soumise au vote.
4. La composition du comité de sélection est publique.
5. Le comité de sélection recommande au conseil d'administration le récipiendaire.
6. Le conseil d'administration reçoit la recommandation du comité de sélection et nomme le récipiendaire.
7. Le président de l'Ordre avise le récipiendaire ainsi que les proposeurs des candidatures non retenues.
8. L'Ordre remet au lauréat un certificat honorifique.

*Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique dans le but d'alléger le texte; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.*

*Rév. : 2020-03-04*

## PRIX AGRONOME ENGAGÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

### Formulaire de mise en candidature<sup>1</sup>

#### Coordonnées du candidat

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (travail) :

Téléphone :

Courriel :

#### Antécédents professionnels

**Poste occupé au moment où le candidat s'est engagé dans sa communauté.**

Employeur :

Titre du poste :

Durée de l'emploi :

Nature du travail :

**Poste actuel, si différent du poste occupé au moment où le candidat s'est engagé dans sa communauté.**

Employeur :

Titre du poste :

Durée de l'emploi :

Nature du travail :

<sup>1</sup> Le comité donnera la priorité aux renseignements contenus dans le présent formulaire.

## Implication au sein de la collectivité au cours de la carrière

Décrivez, en tenant compte des points 1.1 et 1.2, les réalisations et leurs rayonnements au sein de la collectivité (1 page)